

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REZ. PS 786 MODULAN CRÉPI RIBÉ PLEIN EXTÉRIEUR 1.5**

Date de révision: 13.02.2024

Code du produit: REZ8906

Page 1 de 16

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

REZ. PS 786 MODULAN CRÉPI RIBÉ PLEIN EXTÉRIEUR 1.5

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

**Utilisations déconseillées**

Aucune information disponible. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société:	Schulz Farben- und Lackfabrik GmbH	
Rue:	An der Altnah 10	
Lieu:	D-55450 Langenlonsheim	
Téléphone:	+49 (0)6704 9388-0	Téléfax: +49 (0)6704 9388-50
E-mail:	info@schulz-farben.de	
Internet:	www.schulz-farben.de	

**Fournisseur**

Société:	HORNBACH Baumarkt (Schweiz) AG
Rue:	Schellenrain 9
Lieu:	CH-6210 Sursee
Téléphone:	+41 419296262
E-mail (Interlocuteur):	qualitaetsmanagement@hornbach.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Tox Info Suisse 145; +49 (0)6704 9388-135 (9-15 h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans des centres de collecte de déchets de peinture spécialisés et autorisés.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208	Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-octyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH211	Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

**2.3. Autres dangers**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REZ. PS 786 MODULAN CRÉPI RIBÉ PLEIN EXTÉRIEUR 1.5**

Date de révision: 13.02.2024

Code du produit: REZ8906

Page 2 de 16

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
13463-67-7	dioxyde de titane			1 - < 5 %
	236-675-5	022-006-00-2	01-2119489379-17	
	Carc. 2; H351			
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one			< 0,05 %
	220-120-9	613-088-00-6	01-2120761540-60	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H330 H302 H315 H318 H317 H400 H411			
13463-41-7	pyrithione zincique			< 0,1 %
	236-671-3			
	Repr. 1B, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Eye Dam. 1, STOT RE 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H360D H330 H301 H318 H372 H400 H410			
26530-20-1	2-octyl-2H-isothiazol-3-one			< 0,1 %
	247-761-7			
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H311 H301 H314 H318 H317 H400 H410 EUH071			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
13463-67-7	236-675-5	dioxyde de titane	1 - < 5 %
	par inhalation: CL50 = 6,8 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 10000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		
2634-33-5	220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	< 0,05 %
	par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 0,4 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >490 mg/kg Skin Sens. 1; H317: >= 0,05 - 100 Aquatic Acute 1; H400: M=1		
13463-41-7	236-671-3	pyrithione zincique	< 0,1 %
	par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 0,14 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = 221 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1000 Aquatic Chronic 1; H410: M=10		
26530-20-1	247-761-7	2-octyl-2H-isothiazol-3-one	< 0,1 %
	par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 0,27 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 311 mg/kg; par voie orale: DL50 = 125 mg/kg Skin Sens. 1A; H317: >= 0,0015 - 100 Aquatic Acute 1; H400: M=100 Aquatic Chronic 1; H410: M=100		

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REZ. PS 786 MODULAN CRÉPI RIBÉ PLEIN EXTÉRIEUR 1.5**

Date de révision: 13.02.2024

Code du produit: REZ8906

Page 3 de 16

**Information supplémentaire**

La classification en tant que cancérigène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique = 10 µm.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.  
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.  
Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.  
Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

**Après inhalation**

En cas de symptômes respiratoires: Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.  
En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.  
Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions.  
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Demander immédiatement un avis médical.

**Après ingestion**

Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.  
En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).  
Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).  
NE PAS faire vomir.  
Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Réactions allergiques

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant  
mousse résistante à l'alcool; Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Poudre d'extinction

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), suie, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>),  
Monoxyde de carbone

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REZ. PS 786 MODULAN CRÉPI RIBÉ PLEIN EXTÉRIEUR 1.5**

Date de révision: 13.02.2024

Code du produit: REZ8906

Page 4 de 16

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un équipement de protection personnel.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Assurer une aération suffisante.

**Pour les non-secouristes**

Protection individuelle: voir rubrique 8

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection personnel.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

**Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Rincer abondamment avec de l'eau.

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

**Autres informations**

Aucune information disponible.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Protection individuelle: voir rubrique 8

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REZ. PS 786 MODULAN CRÉPI RIBÉ PLEIN EXTÉRIEUR 1.5**

Date de révision: 13.02.2024

Code du produit: REZ8906

Page 5 de 16

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Information supplémentaire**

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Conserver hors de la portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Stocker dans un endroit sec.

Protéger contre: Gel. inutilisable après congélation.

Conserver à l'écart de la chaleur.

Protéger des radiations solaires directes.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, Base forte, Acide fort.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir les informations fournies par le fabricant.

Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
26530-20-1	2-n-Octyle-2,3-dihydroisothiazol-3-one (inhalable)	-	0,05		VME 8 h	
		-	0,1		VLE courte durée	
471-34-1	Carbonate de calcium (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	
13463-67-7	Dioxyde de titane (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	
14807-96-6	Talc (exempt de fibres d'amiante) (alvéolaire)	-	2		VME 8 h	
-	Valeur limite pour les poussières en général (inhalable)	-	10		VME 8 h	

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## REZ. PS 786 MODULAN CRÉPI RIBÉ PLEIN EXTÉRIEUR 1.5

Date de révision: 13.02.2024

Code du produit: REZ8906

Page 6 de 16

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
1317-65-3	Calciumcarbonat		
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	10 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,06 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	10 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	4,26 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	6,1 mg/kg p.c./jour
13463-67-7	dioxyde de titane		
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	10 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	700 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	10 mg/m <sup>3</sup>
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	6,8 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,966 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,2 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DMEL, à long terme	dermique	systémique	0,345 mg/kg p.c./jour

## Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
Milieu environnemental	Valeur	
1317-65-3	Calciumcarbonat	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l	
13463-67-7	dioxyde de titane	
Eau douce	0,127 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	0,61 mg/l	
Eau de mer	1 mg/l	
Sédiment d'eau douce	1000 mg/kg	
Sédiment marin	100 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l	
Sol	100 mg/kg	
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	
Eau douce	0,00403 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	0,0011 mg/l	
Eau de mer	0,000403 mg/l	
Eau de mer (rejets discontinus)	0,0011 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0,049 mg/l	
Sédiment marin	0,00499 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	1,03 mg/l	
Sol	3 mg/kg	

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REZ. PS 786 MODULAN CRÉPI RIBÉ PLEIN EXTÉRIEUR 1.5**

Date de révision: 13.02.2024

Code du produit: REZ8906

Page 7 de 16

**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Conformément aux exigences de EN 166: Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

Conformément aux exigences de EN 374: Porter des gants appropriés.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Remplacer en cas d'usure! Voir les informations fournies par le fabricant. Matériau approprié: NBR

(Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration 240min

Épaisseur du matériau des gants: 0,2mm

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection respiratoire**

Application au rouleau ou au pinceau En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié. Lors des travaux de pulvérisation, utiliser des filtres combinés du type A2/P2.

**Protection contre les risques thermiques**

non applicable

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	voir Nom commercial du produit/désignation	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
		<b>Testé selon la méthode</b>
Point de fusion/point de congélation:	non applicable	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	ca. 100 °C	calculé.
Inflammabilité:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Point d'éclair:	non déterminé	
Température d'auto-inflammation:	non applicable	
Température de décomposition:	non applicable	
pH-Valeur (à 20 °C):	8 - 9	ISO 976
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	> 20,5 mm <sup>2</sup> /s	ASTM D 445
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	complètement miscible	
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé	
La vitesse de dissolution:	non applicable	

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REZ. PS 786 MODULAN CRÉPI RIBÉ PLEIN EXTÉRIEUR 1.5**

Date de révision: 13.02.2024

Code du produit: REZ8906

Page 8 de 16

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non applicable
La stabilité de la dispersion:	non applicable
Pression de vapeur: (à 20 °C)	23 hPa calculé.
Pression de vapeur: (à 50 °C)	123 hPa calculé.
Densité (à 20 °C):	ca. 1,94 g/cm <sup>3</sup> DIN EN ISO 2811-3
Densité relative:	non déterminé
Densité apparente:	non applicable
Densité de vapeur relative:	non applicable
Caractéristiques des particules:	non applicable

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Combustion entretenue:

Pas de combustion auto-entretenu

Propriétés comburantes

Non comburant (oxydant).

**Information supplémentaire**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réaction exothermique avec: Comburant, Acide fort, Base forte

**10.4. Conditions à éviter**

Protéger contre: Gel.

Conserver à l'écart de la chaleur.

Protéger des radiations solaires directes.

Ne pas laisser sécher le produit.

**10.5. Matières incompatibles**

Comburant, Acide fort, Base forte

**10.6. Produits de décomposition dangereux**En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), suie, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>),

Monoxyde de carbone

**Information supplémentaire**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) &gt; 2000 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 341,3 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) &gt; 5 mg/l

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REZ. PS 786 MODULAN CRÉPI RIBÉ PLEIN EXTÉRIEUR 1.5**

Date de révision: 13.02.2024

Code du produit: REZ8906

Page 9 de 16

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
13463-67-7	dioxyde de titane				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	OCDE 425	
	cutanée	DL50 > 10000 mg/kg	Lapin	Producteur	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 6,8 mg/l	Rat		
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one				
	orale	DL50 >490 mg/kg	Rat	Producteur	OECD 401
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Rat	Producteur	OECD 402
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 0,4 mg/l			
13463-41-7	pyrithione zincique				
	orale	DL50 221 mg/kg		ATE; 15. ATP; Substance codée (Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe VI, partie 3)	
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 0,14 mg/l		ATE; 15. ATP; Substance codée (Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe VI, partie 3)	
26530-20-1	2-octyl-2H-isothiazol-3-one				
	orale	DL50 125 mg/kg		ATE; 15. ATP; Substance codée (Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe VI, partie 3)	
	cutanée	DL50 311 mg/kg		ATE; 15. ATP; Substance codée (Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe VI, partie 3)	
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	CL50 0,27 mg/l		ATE; 15. ATP; Substance codée (Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe VI, partie 3)	

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-octyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Sensibilisation non cutanée basée sur les résultats obtenus sur des mélanges testés similaires en utilisant les principes de transfert conformément à l'article 9, paragraphe 4, du règlement CLP.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REZ. PS 786 MODULAN CRÉPI RIBÉ PLEIN EXTÉRIEUR 1.5**

Date de révision: 13.02.2024

Code du produit: REZ8906

Page 10 de 16

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

En cas de contact avec la peau; contact avec les yeux; ingestion; Inhalation: Effets voir

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange!

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Information supplémentaire**

Référence à d'autres sections: 2,3,15

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REZ. PS 786 MODULAN CRÉPI RIBÉ PLEIN EXTÉRIEUR 1.5**

Date de révision: 13.02.2024

Code du produit: REZ8906

Page 11 de 16

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
13463-67-7	dioxyde de titane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 1000	96 h	Tête de boule	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	EPA-600/9-78-018
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1000	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)	OCDE 202
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	2,15	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Producteur OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,11	72 h	Selenastrum capricornutum	Producteur OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	2,9 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur OECD 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,21		Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OECD 215
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,04	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata	Producteur OCDE 201
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	13,0	3 h	Boue activée	Producteur OCDE 209
13463-41-7	pyrithione zincique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,0104	96 h	Danio rerio	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,049	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,051	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)	OECD 201
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,00125	28 d	Danio rerio	OECD 215
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,00046	4 d	Skeletonema costatum	Producteur ISO 10253
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,0022	21 d	Daphnia pulex (puce d'eau)	OECD 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	2,8 mg/l	3 h	Boue activée	Producteur OCDE 209

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REZ. PS 786 MODULAN CRÉPI RIBÉ PLEIN EXTÉRIEUR 1.5**

Date de révision: 13.02.2024

Code du produit: REZ8906

Page 12 de 16

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one			
	OCDE 302B / S 3509	90 %	28	Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OCDE 303A / S 978	> 70 %	28	Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OECD 307 / S 5025	0,04	1	Producteur
13463-41-7	pyrithione zincique			
	OECD 303 A: Activated Sludge Units	> 85 %	28	Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OECD 308 Simulation Biodegradation Aqu Sed System	0,5	1	Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
26530-20-1	2-octyl-2H-isothiazol-3-one			
	OECD 309 Simulation Biodegradation - SurfaceWater	0,6-1,4	1	Producteur
	La substance ne satisfait pas au critère de dégradation rapide au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.			
	OECD 303 A: Activated Sludge Units	>83		

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	0,7
13463-41-7	pyrithione zincique	1,21
26530-20-1	2-octyl-2H-isothiazol-3-one	2,92

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
13463-67-7	dioxyde de titane	19-352	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	6,95	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)	Producteur

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REZ. PS 786 MODULAN CRÉPI RIBÉ PLEIN EXTÉRIEUR 1.5**

Date de révision: 13.02.2024

Code du produit: REZ8906

Page 13 de 16

**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Éliminer en observant les réglementations administratives.

**Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)**

080112 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis, autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

**Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)**

080112 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis, autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)**

080112 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis, autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

**L'élimination des emballages contaminés**

Éliminer en observant les réglementations administratives.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Classification de transport non disponible. Porteur de transport non utilisé.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Classification de transport non disponible. Porteur de transport non utilisé.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Classification de transport non disponible. Porteur de transport non utilisé.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Classification de transport non disponible. Porteur de transport non utilisé.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Classification de transport non disponible. Porteur de transport non utilisé.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Classification de transport non disponible. Porteur de transport non utilisé.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Classification de transport non disponible. Porteur de transport non utilisé.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REZ. PS 786 MODULAN CRÉPI RIBÉ PLEIN EXTÉRIEUR 1.5**

Date de révision: 13.02.2024

Code du produit: REZ8906

Page 14 de 16

<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	Classification de transport non disponible. Porteur de transport non utilisé.
<b>Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)</b>	
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	Classification de transport non disponible. Porteur de transport non utilisé.
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Classification de transport non disponible. Porteur de transport non utilisé.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	Classification de transport non disponible. Porteur de transport non utilisé.
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	Classification de transport non disponible. Porteur de transport non utilisé.
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Aucune information disponible.	
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	
non applicable	

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

2004/42/CE (COV):

&lt; 10 g/l

Sous-catégorie selon la directive

Extérieur murs support minéral - revêtements en phase aqueuse, Valeur

2004/42/CE:

limite COV: 40 g/l

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

**Information supplémentaire**

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Ce produit ne présente pas un produit biocide selon la directive (UE) 528/2012, car les agents biocides contenus produisent une protection interne du film de peinture. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit !

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REZ. PS 786 MODULAN CRÉPI RIBÉ PLEIN EXTÉRIEUR 1.5**

Date de révision: 13.02.2024

Code du produit: REZ8906

Page 15 de 16

**Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging  
 REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
 UN: United Nations  
 CAS: Chemical Abstracts Service  
 DNEL: Derived No Effect Level  
 DMEL: Derived Minimal Effect Level  
 PNEC: Predicted No Effect Concentration  
 ATE: Acute toxicity estimate  
 LC50: Lethal concentration, 50%  
 LD50: Lethal dose, 50%  
 LL50: Lethal loading, 50%  
 EL50: Effect loading, 50%  
 EC50: Effective Concentration 50%  
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
 NOEC: No Observed Effect Concentration  
 BCF: Bio-concentration factor  
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 IBC: Intermediate Bulk Container  
 VOC: Volatile Organic Compounds  
 SVHC: Substance of Very High Concern  
 Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).  
 Acute Tox: Toxicité aiguë  
 Skin Irrit: Irritation cutanée  
 Skin Corr: Corrosion cutanée  
 Eye Dam: Lésions oculaires graves  
 Skin Sens: Sensibilisation cutanée  
 Carc: Cancérogénicité  
 Repr: Toxicité pour la reproduction  
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
 Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique  
 Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

**Les principales références bibliographiques et sources de données**

Aucune information disponible.

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H301 Toxique en cas d'ingestion.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H311 Toxique par contact cutané.  
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H330 Mortel par inhalation.  
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
 H360D Peut nuire au fœtus.  
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REZ. PS 786 MODULAN CRÉPI RIBÉ PLEIN EXTÉRIEUR 1.5**

Date de révision: 13.02.2024

Code du produit: REZ8906

Page 16 de 16

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
EUH208	Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-octyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH211	Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*